



LLA

BOMBE

COGN

GREENPEACE



La bombe OGM

Témoignages sur l'impossible coexistence
des filières OGM et sans OGM

Introduction

L'incontrôlable contamination

- Abeilles, eau, vent : les voies naturelles de la dissémination p.4
- Hommes et machines : l'impossible étanchéité des filières p.7
- Semences : la contamination à la source p.9

Le prix à payer

- Le principe du pollué-payeur p.11
- Menace sur l'agro-alimentaire p.13

L'Etat de droit bafoué

- Graines de discorde p.15
- Une impunité orchestrée p.18

© Greenpeace France : Octobre 2007

Greenpeace remercie tous les agriculteurs, éleveurs, apiculteurs, syndicats agricoles et professionnels de l'agro-alimentaire qui ont accepté de témoigner et d'apporter des informations pour la réalisation de ce rapport.

L'équipe de la campagne OGM tient également à remercier Pauline Raguenet, ainsi que Marina Maruejols, Vincent Roquelaure, Sonia Ringoot, Stephanos Mangriotis et le réseau des bénévoles de Greenpeace pour leur aide précieuse.

La coexistence est impossible... Un moratoire s'impose !

500 ha de maïs OGM en 2005, 5 000 en 2006, 22 000 en 2007... Dans le secret et l'opacité, contre la volonté de l'immense majorité des citoyens et en l'absence de loi, les promoteurs des OGM tentent aujourd'hui de mettre le pays devant le fait accompli de la pollution génétique.

Durant l'été 2007, Greenpeace a recueilli de nombreux témoignages sur les conséquences de ces cultures dans les campagnes françaises... Contamination de ruches, menaces sur les cultures biologiques, les AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et sur l'ensemble des filières non OGM... Partout, les conflits se multiplient entre ceux qui tentent à leurs frais de préserver une agriculture « naturelle » et les tenants du productivisme transgénique, qui n'ont cure des conséquences de cette technologie sur leurs voisins. De son côté, l'Etat, en refusant un moratoire, souffle sur les braises et fait le jeu du lobby pro-OGM.

Tous les témoignages le prouvent : la contamination par les organismes génétiquement modifiés peut

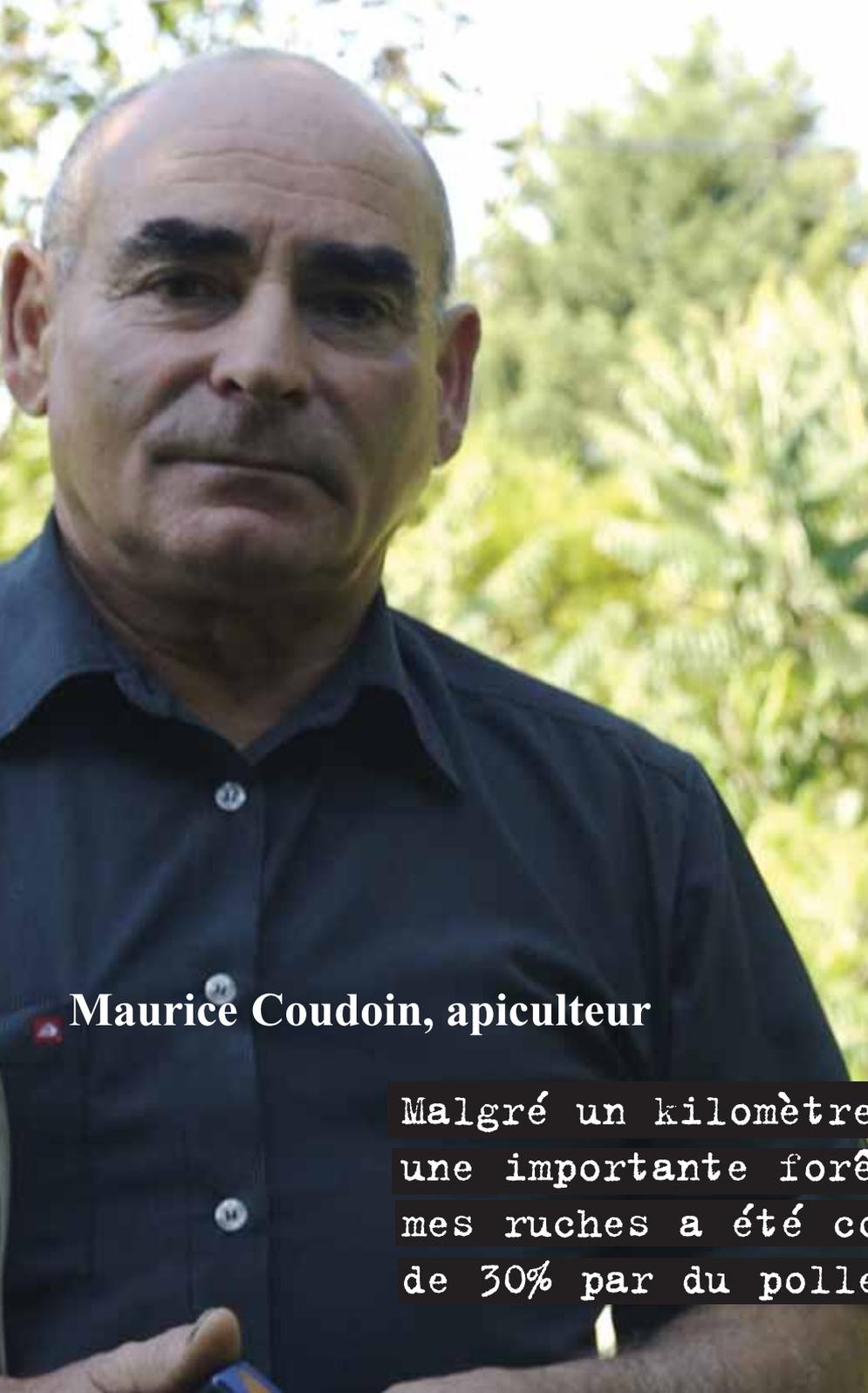
se produire à tous les stades de la production : semences, floraison, récolte, transport... L'étanchéité des filières est impossible. Les cas de contaminations par les OGM, et les conséquences économiques qui en découlent, se sont multipliés, alors que ces cultures représentent moins d'1% des cultures de maïs.

Ainsi, laisser se développer les OGM, c'est condamner l'ensemble des filières non OGM. A partir d'un certain niveau de contamination, le retour en arrière sera extrêmement difficile... En Espagne, en Amérique du Nord ou en Argentine, pays qui cultivent à grande échelle des OGM, il devient impossible de cultiver sans.

Depuis 1996, Greenpeace mène une campagne internationale contre la dissémination des OGM. Nous avons jusqu'alors réussi à contenir leur expansion en Europe. Les opinions publiques leur sont très majoritairement opposées. Lassée d'attendre un hypothétique retournement de l'opinion, l'industrie des biotechnologies a donc décidé d'imposer ces OGM dans le secret. Leur volonté de domination du marché passe avant tout.

Aujourd'hui, le droit à produire et consommer sans OGM implique tout simplement l'interdiction des cultures d'OGM en plein champ. Si le statu quo perdure, c'est le choix du sans OGM, c'est-à-dire le choix des consommateurs et celui d'une immense majorité de la filière agro-alimentaire française qui sera irrémédiablement remis en cause. C'est précisément pourquoi nous demandons au gouvernement d'instaurer immédiatement un moratoire sur toutes les cultures d'OGM en plein champ et de préparer une loi qui garantisse à tous la liberté et le choix de produire et consommer sans OGM.

Arnaud Apoteker
Greenpeace France



Maurice Coudoin, apiculteur

Malgré un kilomètre de distance et une importante forêt, le pollen de mes ruches a été contaminé à plus de 30% par du pollen de maïs OGM.

L'incontrôlable contamination

Abeilles, eau, vent... : les voies naturelles de la dissémination

CULTIVÉS EN MILIEU OUVERT, LES OGM SE DISSÉMINENT ET POLLUENT DE MANIÈRE INCONTRÔLABLE ET IRRÉVERSIBLE. COMMENT PEUT-ON PRÉTENDRE CONTRÔLER LES ABEILLES ? LE VENT ? L'EAU QUI S'ÉCOULE D'UN CHAMP À L'AUTRE ? TOUS CES ÉLÉMENTS NATURELS SONT DES VECTEURS DE CONTAMINATION. ILS NE SE SOUCIENT NI DES BARRIÈRES, NI DES DISTANCES « D'ISOLEMENT » INVENTÉES PAR LES HOMMES.

Maurice Coudoin, apiculteur,
Verteuil d'Argenais, (Lot-et-Garonne)

« En 2006, neuf ruches ont été réparties à 300, 1200 et 1500 mètres d'un champ de maïs OGM. Le taux de contamination est de 34% à 400 mètres et de 39% à 1200 mètres... A 1500 mètres, la contamination a pu être détectée mais n'est pas quantifiable. Ainsi, en dépit de ces soi-disant distances d'isolement censées, selon certains, empêcher la contamination génétique, le pollen a bien été contaminé et ce à plus d'un kilomètre et malgré une importante forêt ! L'abeille n'a pas été prise en compte par les tenants de la filière OGM. »

Les abeilles jouent un rôle fondamental dans la dissémination de la vie : elles transportent le pollen de maïs dans un rayon d'environ trois kilomètres à partir de leur ruche. C'est un élément essentiel de l'alimentation de leurs larves. Les abeilles sont d'autant plus mobiles que les ruches, elles-mêmes, sont déplacées régulièrement par les apiculteurs. Si des OGM sont cultivés aux alentours de ces ruches, ces dernières seront indéniablement contaminées. L'expérimentation réalisée par Maurice Coudoin, apiculteur dans le Lot-et-Garonne, en est une preuve patente (voir témoignage).

Les abeilles, vecteurs et victimes

Malgré les résultats probants de cette expérimentation, le tribunal de Marmande n'a pas donné droit à la requête de Maurice Coudoin. Celui-ci demandait à la justice qu'elle ordonne en référé à Claude Ménara, le cultivateur d'OGM voisin, de ne plus semer de maïs OGM. A contrario, le tribunal a considéré que « le trouble invoqué dépend dans une large mesure de l'attitude de l'apiculteur qui, informé des résultats de cette expérimentation, devrait s'abstenir de placer ses ruches dans les zones et pendant la période à risques ». Autrement dit, c'est à l'apiculteur de placer ses ruches ailleurs ! Pire, Maurice Coudoin a

été condamné à verser 2000 euros au titre des frais du procès. Le juge a donc retenu la réalité de la contamination, mais pas le préjudice qui en résulte pour l'apiculteur.

L'histoire de Maurice Coudoin n'est pas isolée. De nombreux cas de contamination ont pu être constatés dans d'autres régions. Par exemple, à Charce-St-Ellier dans le Maine-et-Loire, la présence de pollen OGM a été détectée sur des ruches disposées à 40 et 300 mètres de parcelles de semences OGM de la coopérative Terrena. Le jugement de Marmande oblige donc l'apiculteur à placer ses ruches dans une zone où il n'y a pas d'OGM. Mais que doit-on faire quand, depuis 20 ans, on place ses ruches au même endroit sur sa propriété privée ? Charles Le Pape, apiculteur amateur à Argenton dans le Lot-et-Garonne, est dans ce cas. Cette année, des OGM sont cultivés à proximité de chez lui et son pollen a été contaminé (voir témoignage). Aujourd'hui, en France on trouve donc du pollen - produit phare des magasins diététiques contaminé par un maïs OGM qui n'a pourtant pas été autorisé par l'Union européenne à la consommation humaine directe !

L'incapacité des pouvoirs publics

La mise en culture de maïs transgénique pose donc un problème insoluble aux apiculteurs. Depuis le jugement de Marmande, ils doivent placer leurs ruches à une distance suffisante pour ne pas être contaminés. Mais le gouvernement français ne leur donne comme indication de la présence d'OGM que l'échelle du canton. Et s'il s'avère que leur pollen est contaminé, la réparation leur sera vraisemblablement refusée en vertu de la jurisprudence Coudoin au motif qu'ils auraient dû placer leurs ruches à une distance suffisante des OGM pour éviter toute contamination. Les apiculteurs sédentaires, c'est-à-dire ceux qui ne déplacent pas leurs ruches, se retrouvent donc dans une impasse juridique, condamnés à être contaminés sans pouvoir demander réparation de leur préjudice. Bruno Lion, directeur-adjoint de la Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts de Midi-Pyrénées, reconnaît

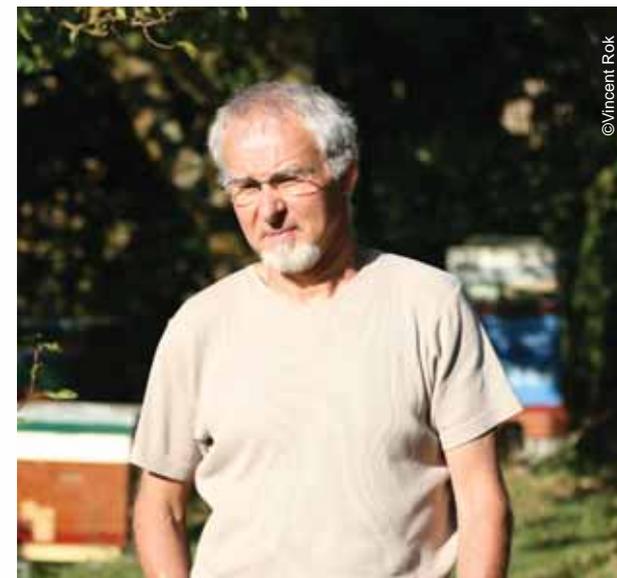
Charles Le Pape, apiculteur à Bouglon (Lot-et-Garonne)

« J'ai sept ruches qui produisent environ 30 kilos de pollen chacune, mais je le ne vends pas. Le pollen est donc destiné à ma consommation personnelle et j'en donne aussi beaucoup. Depuis 1981, mes ruches sont placées au même endroit chez moi. Mais cette année, à trois kilomètres de là, un champ de maïs OGM a été déclaré. J'ai fait analyser mon pollen et on a pu constater qu'il était contaminé à 35% par du pollen transgénique. Désormais, je pense qu'il y a des gens qui ne voudront plus de mon miel. Aujourd'hui, je pense donc à diviser mon rucher et à rechercher un autre emplacement pour sauver une partie des abeilles. Mais il y a beaucoup de champs OGM dans mon canton. Il y a du maïs partout ! Comment savoir où mettre les ruches pour qu'elles ne soient pas contaminées ? »

le problème : *« Je ne sais pas quoi dire à propos de l'éternel problème que constituent les abeilles. Elles sont partout et nulle part, il n'y a pas de mesure de protection qui tienne. On n'a pas d'élément de réponse à leur proposer [NDLR : aux apiculteurs]. On n'a pas de base réglementaire qui permette de prendre leur cas en considération (...). Pour les apiculteurs, je donne mon joker. Il est vrai que la question apicole est très mal appréhendée. On considère que ce sont des mondes marginaux. C'est un dossier sur lequel il faut qu'on travaille. »*

Le vent se moque des distances

Comme les abeilles, le vent ne connaît pas de frontière et se moque des « distances d'isolement » entre champs



©Vincent Rok

Charles Le Pape, apiculteur

Comment savoir où mettre les ruches pour qu'elles ne soient pas contaminées?

OGM et non OGM. Le pollen de maïs est déplacé par le vent sur plusieurs centaines de mètres. L'étude du Professeur Brunet de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) [1], réalisée entre 2002 et 2005 en Aquitaine, montre que le pollen de maïs peut monter jusqu'à 1 800 mètres d'altitude, et peut se déplacer pour féconder une parcelle de maïs à plusieurs kilomètres, jusqu'à un taux de 0,25%. Selon cette même étude, 2000 grains de pollen de maïs fertiles tombent en moyenne sur chaque mètre carré de cette région.

Pluie et rivières

Sylvie Colas est agricultrice biologique près de Lectoure dans le Gers. Son champ de maïs biologique, destiné à l'alimentation de ses volailles, est menacé. Son voisin,

Pierre de la Serve, cultive depuis cette année des OGM à proximité de son maïs bio, mais n'a pas pris soin de la prévenir. Sylvie Colas a découvert la mauvaise nouvelle grâce à un tiers et s'inquiète du risque de contamination génétique. En effet, son terrain est situé à 200 mètres en aval du champ OGM, le long de la rivière le Gers. Or, la zone est fortement inondable et les crues du Gers viennent noyer régulièrement les champs. « Une crue au printemps pourrait faire raviner ses semences, son grain pourrait ensemençer notre champ, explique Sylvie Colas. ça n'a pas été le cas cette année puisque son maïs a bien germé, a été bien enraciné mais il reste cependant tous les détritiques de récolte, toute la matière organique OGM. Toutes ses rafles de maïs, ses panouilles, ses tiges risquent d'être transportées par les inondations dans

les champs avoisinants. Que va devenir cette matière organique transgénique?, s'interroge l'agricultrice bio. Selon notre cahier des charges, nous ne devons pas utiliser de matière organique OGM, même dans nos composts. Le champ OGM va pourtant ensemençer toute la vallée du Gers car il est suffisamment en amont pour contaminer l'ensemble de nos voisins. »

Contaminations cumulées

On l'aura compris, l'eau, le vent, les abeilles mais aussi les micro-organismes du sol, les oiseaux, etc. sont bien des éléments que l'homme ne peut maîtriser. Pourtant, très peu de scientifiques se penchent sur leur rôle comme vecteurs de la contamination génétique. Ces derniers s'intéressent encore moins à ces facteurs lorsqu'ils se combinent entre eux. L'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM), un lobby pro-OGM, s'appuie par exemple sur une évaluation, le Programme Opérationnel d'évaluation des cultures issues des biotechnologies (POECB). Or, ce travail ignore les effets cumulatifs des contaminations répétées année après année. De plus, elle se concentre sur la contamination entre deux parcelles de maïs voisines, ignorant ainsi les flux de pollen sur les longues distances. Enfin, l'étude prend comme modèle une situation où les superficies de maïs OGM sont égales à 0,02% des surfaces de maïs en France, alors que les cultures de maïs transgéniques en 2007 représentent déjà plus de 0,7% des surfaces. Autant d'éléments qui permettent aux pro-OGM, sous couvert d'étude scientifique, d'« évacuer » le problème de la combinaison des facteurs.



(1) DISPERSION DE POLLEN DE MAÏS À LONGUE DISTANCE : SOURCES, TRANSPORT, DEPOTS. YVES BRUNET, COMMUNICATION AU SEMINAIRE DE RESTITUTION DU PROGRAMME ANR-OGM, 15 DECEMBRE 2006.

Hommes et machines : l'impossible étanchéité des filières

MOISSONNEUSES-BATTEUSES, SILOS, BOTTES, CAMIONS... PAS OU MAL NETTOYÉS, CES ÉLÉMENTS DISSÉMINENT DES OGM DANS L'ENVIRONNEMENT. L'ÉTANCHÉITÉ DES FILIÈRES AVEC ET SANS OGM EST IMPOSSIBLE... LES CULTIVATEURS D'OGM EUX-MÊMES EN CONVIENNENT.

Pierre de la Serve, cultivateur d'OGM,
canton de Fleurance, Gers

« Nettoyer une machine passée par un champ OGM pour faire du maïs conventionnel est beaucoup plus compliqué que d'avoir à gérer la coexistence entre un champ OGM et non OGM situés côte à côte (...). Lorsqu'on nettoie une moissonneuse batteuse, on la vide, on la passe au Kärcher, on la dépoussière. Mais il reste toujours une poignée de maïs coincée dans un coin. Même quand on a cultivé du blé avant et qu'on a ensuite nettoyé la machine, le blé ressort dans le maïs. Les caisses dans lesquelles on met le maïs posent également problème. Quand on les vide, il reste toujours un petit peu de maïs dedans qui se colle au fond. Et ces caisses ne sont pas lavées. Aujourd'hui, il est vrai de dire que la contamination peut se faire par beaucoup de voies (...). Il peut toujours y avoir un oiseau qui prene du pollen sur ses plumes. Le risque zéro n'existe pas. »

Les vecteurs de contamination actionnés par la main de l'homme sont infinis. La contamination se fait tout au long de la chaîne de production. En voici quelques exemples : au moment des semis, on retrouve des semences dans les trémies, les godets et les chambres de distribution des semoirs. En moyenne, il reste entre 0,5 et 1 kg de semences dans les semoirs. Et il suffit de deux tout petits grains de maïs OGM dans les semis pour contaminer une parcelle de semis de 300 mètres de longueur à hauteur de 0,1%. De plus, pendant la récolte, il reste en moyenne entre 27 et 54 kg de grains dans une moissonneuse-batteuse coincés dans la trémie ou dans le cueilleur (1). Et au stade du séchage du maïs, on retrouve encore des grains dans les séchoirs. Ils se nichent aussi au fond des bennes pendant le transport, dans les silos ou sur les lieux de stockage... Une étude du Professeur Arnaud (2) conclut que les risques de contamination sont encore plus grands avec les semences qu'avec le pollen, parce qu'elles sont transportées sur de longues distances (camion, tracteur, etc.) Dans cette étude, des espèces test de betteraves transgéniques

Pierre de la Serve, cultivateur d'OGM

**Aujourd'hui, il est vrai de dire
que la contamination peut
se faire par beaucoup de voies.
Le risque zéro n'existe pas.**

ont été retrouvées à 1500 mètres de leur champ de culture. Elles se mélangeaient ainsi avec les espèces sauvages locales ! « *Un accident de la route lors du transport de graines ou lors d'une manipulation mécanique classique de ces dernières en est l'explication* », explique le Pr Arnaud. *Ces résultats sont inattendus puisque toute étude sur la dissémination se focalisait uniquement sur le pollen* ».

Parfois l'homme est directement même responsable de cas de contamination : les erreurs humaines ne sont pas rares.

Mélanges de récoltes

« *L'an dernier, sans le vouloir, des coopératives du coin ont fait passer des bennes OGM dans des silos non OGM*, raconte quant à lui le cultivateur transgénique Pierre de la Serve, installé dans le Gers. *C'était trop tard, tout a été*

mélangé. Ces lots ont été utilisés dans l'alimentation sans que personne ne le sache. De toute façon, on ne peut pas re-séparer les OGM des non OGM. » Impossible donc pour les coopératives de gérer deux filières étanches : les « mélanges » sont inévitables. Même si l'AGPM a donné pour consigne aux agriculteurs de nettoyer leurs machines après chaque récolte, sur le terrain les producteurs s'accordent à dire que cette consigne n'est pas respectée. Il est en effet impossible de nettoyer toutes les machines de fond en comble. Pour cela, une demi-journée au minimum, serait nécessaire... Impensable en période de récolte.

A ce moment de l'année, les agriculteurs moissonnent jour et nuit dans les champs. Toute immobilisation du matériel coûte cher. De plus, pour un nettoyage efficace, le déplacement de la machine sur un lieu spécifiquement dédié est indispensable.



[1] ESS, D. R., FLECK, N. A., MAIER, D. E., (2005) WHERE GRAIN HIDES IN A COMBINE, PURDUE EXTENSIONS, PURDUE UNIVERSITY, USA,

[2] J-F. ARNAUD, F. VIARD, M. DELESCLUSE ET J. CUGUEN, EVIDENCE FOR GENE FLOW VIA SEED DISPERSAL FROM CROP TO WILD RELATIVES IN BETA VULGARIS : CONSEQUENCES FOR THE RELEASE OF GENETICALLY MODIFIED CROP SPECIES WITH WEEDY LINEAGES, PROCEEDINGS OF THE ROYAL SOCIETY, 2003

Semences : la contamination à la source

LES SEMENCES SONT À LA BASE DE LA VIE. ELLES SONT LE PREMIER MAILLON DE LA PRODUCTION AGRICOLE : TOUTE NOTRE ALIMENTATION EN DÉPEND DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT. À MESURE QUE LES OGM SE DÉVELOPPENT, DE PLUS EN PLUS D'AGRICULTEURS ACHÈTENT À LEUR INSU DES SEMENCES CONTAMINÉES ET CONTRIBUENT AINSI MALGRÉ EUX À LA CONTAMINATION GÉNÉTIQUE, QUI DEVIENT IRRÉVERSIBLE.



**Patrick de Kochko,
agriculteur meunier**

**Des grains OGM s'étaient glissés
dans des semences garanties sans.**

Mon soja a été contaminé.

J'ai dû arrêter d'en cultiver.

Patrick de Kochko, agriculteur meunier,
Boussac, Lot-et-Garonne

« En 1996, j'ai acheté des semences
à une coopérative biologique.

**La récolte a été vendue à un grossiste
du Gers. Plus d'une année plus tard,
l'un de ses clients, en Allemagne,
a reçu la visite du service des fraudes :
ils avaient trouvé des traces d'OGM
dans son tofu biologique, un produit
transformé à base de soja. Il a été
contraint de retirer ses produits
de la vente... La filière bio étant
tracée, l'enquête a permis de remonter
la piste de la contamination et tout
semble indiquer que ce soja venait
de chez moi. Une plainte contre X a
été déposée par le grossiste du
Gers. Des grains OGM s'étaient
vraisemblablement glissés dans**

**des semences garanties
sans. Mon soja a été
contaminé. J'ai dû arrêter
d'en cultiver seulement
un an après m'être
installé comme agricul-
teur parce que je ne
suis pas en mesure de
garantir à mes clients
que je leur vends du
soja sans OGM. »**

Dès 1997, lors des premières cultures
de soja OGM outre-Atlantique, des cas
de contamination de semences sont
apparus.

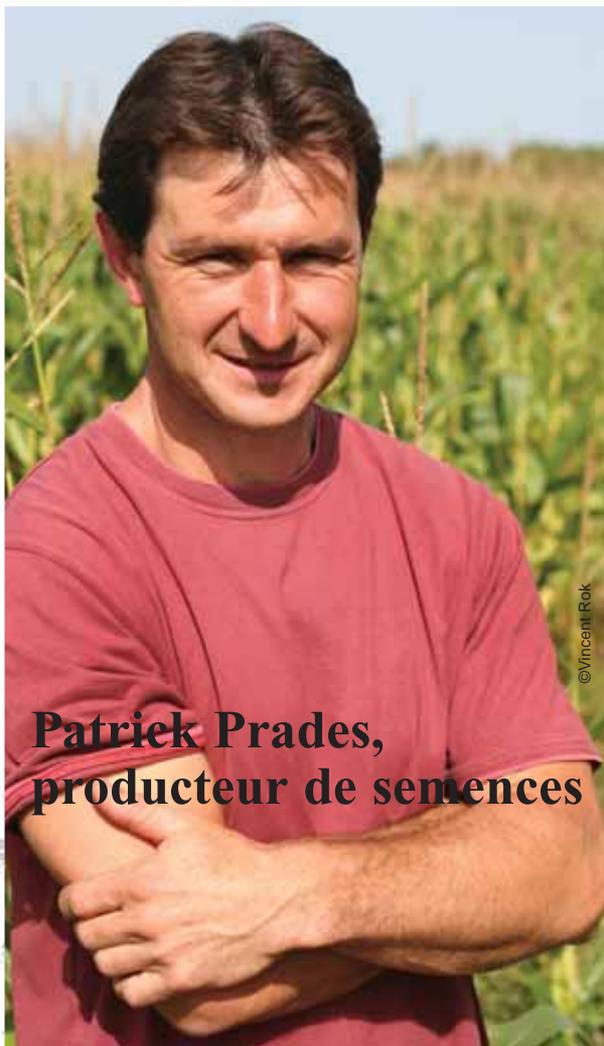
Patrick de Kochko, agriculteur meunier
biologique à Boussac (Lot-et-Garonne)
a vu sa récolte de soja contaminée
en 1997. Ses semences étaient pourtant
certifiées sans OGM (voir témoignage).
Si les semences sont contaminées par
des OGM, même à un taux
infime, les récoltes vont être contaminées
à leur tour et les semences issues
de ces récoltes contiendront encore
plus d'OGM...

Les autorités françaises tolèrent une
contamination des semences de 0,5% (1)
sans que l'étiquetage soit nécessaire.
Mais avec un taux d'impureté de 0,5 %
dans les semences, le taux d'impureté
à la récolte risque souvent de dépasser
le seuil de 0,9%, contraignant l'agriculteur
à étiqueter sa récolte "OGM".

En 2004, 36% des lots de semences
de maïs importés analysés par les douanes
étaient contaminés par des OGM (2).

La filière semencière touchée de plein fouet

La multiplication de semences est l'activité
la plus rémunératrice de la filière maïs.
Avec un chiffre d'affaires de 640 millions
d'euros annuel, la France est le



**Patrick Prades,
producteur de semences**

1^{er} exportateur mondial de semences de maïs. Cette activité très lucrative est menacée par l'expansion des cultures d'OGM, comme le prouve le témoignage de Patrick Prades, producteur biologique de maïs semence à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne). Il n'a pas pu cultiver de semences de maïs en 2007 en raison de la proximité d'un champ OGM (voir témoignage).

Le risque de voir les productions sans OGM contaminées et contraintes à la délocalisation dans des pays sans OGM est réel. La Hongrie, deuxième producteur de semences de maïs en Europe, a bien compris l'intérêt économique de pouvoir garantir des semences sans traces d'OGM. Elle a instauré par conséquent un moratoire sur les cultures de maïs OGM.

**Tous mes contrats de semences
ont été arrêtés, c'est
une grosse perte financière.
Je n'avais pas le choix.**

Holp up en plein champ

Les firmes semencières multinationales sont au cœur du lobby pro-OGM. Elles poussent les agriculteurs à planter du maïs transgénique car ces semences sont brevetées et vendues plus chères aux agriculteurs que les semences conventionnelles. Leur volonté de domination du marché passe avant tout. Ainsi, bien que les OGM soient rejetés par le consommateur et représentent peu d'intérêt pour l'agriculteur, l'ensemble du lobby pro-OGM, poussé par le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences), cherche à imposer ces semences et la contamination de fait. A partir d'un certain niveau de contamination, le retour en arrière sera en effet difficile...

Patrick Prades, producteur de semences,
Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne

« Cette année, comme tous les ans, je voulais semer du maïs semence sur deux hectares. Or, du fait de mon rythme de rotation en bio, il me fallait semer près d'un champ de maïs conventionnel. J'ai appelé l'exploitant de ce champ... Il m'a dit qu'il allait planter du maïs OGM ! Comme nos parcelles sont à moins de 100 mètres, c'était très problématique. Le cahier des charges de ma coopérative, Caussade semences, nous demande de respecter une

distance d'isolement d'au minimum 300 mètres. J'ai essayé de dissuader ce voisin, mais il voulait absolument faire des OGM, prétendant qu'il avait déjà réservé la semence et qu'il ne pouvait pas faire

autrement. En réalité, on était en mars, il aurait pu changer ses semences, la coopérative lui reprenait... Il n'a pas voulu. C'était donc à moi de m'éloigner... Nous travaillons dur pour construire au mieux une filière de qualité, mais c'est à nous de nous pousser ! Je n'étais pas en mesure de le faire. Tous mes contrats de semences ont été arrêtés, ce qui constitue une grosse perte financière. Je n'avais pas le choix. »

[1] NOTE DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION, SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA COORDINATION DES CONTROLES, 2005

[2] STATISTIQUES FOURNIES PAR LES DOUANES AU COMITE PROVISOIRE DE BIOVIGILANCE, SEANCE DU 18 MAI 2005

Le prix à payer

Le principe du pollué-payeur

COMME AUCUN RÉGIME DE RESPONSABILITÉ N'EXISTE POUR LES PRODUCTEURS D'OGM, LES MESURES NÉCESSAIRES POUR S'EN PROTÉGER SONT À LA CHARGE DE CEUX QUI NE VEULENT PAS ÊTRE CONTAMINÉS. CE SONT DONC CEUX QUI REFUSENT LES OGM QUI FONT LES FRAIS D'UNE TECHNOLOGIE QUI LEUR EST IMPOSÉE. COMBIEN DE TEMPS TIENDRONT-ILS ?

« Celui qui fait des OGM n'a rien à prouver ! C'est nous qui devons prouver que l'on n'a pas d'OGM ! » s'indigne Daniel Barberarena, éleveur de Brebis pour le fromage AOC Ossau-Iraty (Pays Basque). Les producteurs qui veulent rester à l'écart des OGM doivent d'abord faire des analyses en laboratoire pour vérifier la pureté de leurs semences afin d'éviter de planter des OGM sans le savoir. Le coût de chaque test s'élève à 100 euros. Il convient ensuite de faire des analyses sur la récolte, puis sur des lots prélevés dans les silos pour assurer l'absence d'OGM dans les produits finaux. Ces tests restent aléatoires : ils ne peuvent garantir l'absence d'OGM pour tout le lot, ce qui oblige à multiplier les tests tout au long de la chaîne de production alimentaire.

De nombreux produits vendus en magasin se révèlent néanmoins positifs... alors que la récolte était certifiée non OGM. Ecocert, l'organisme de certification des produits biologiques, a identifié de nombreux produits bio contaminés entre 2004 et 2006. Ces produits ont été retirés du marché et déclassés.

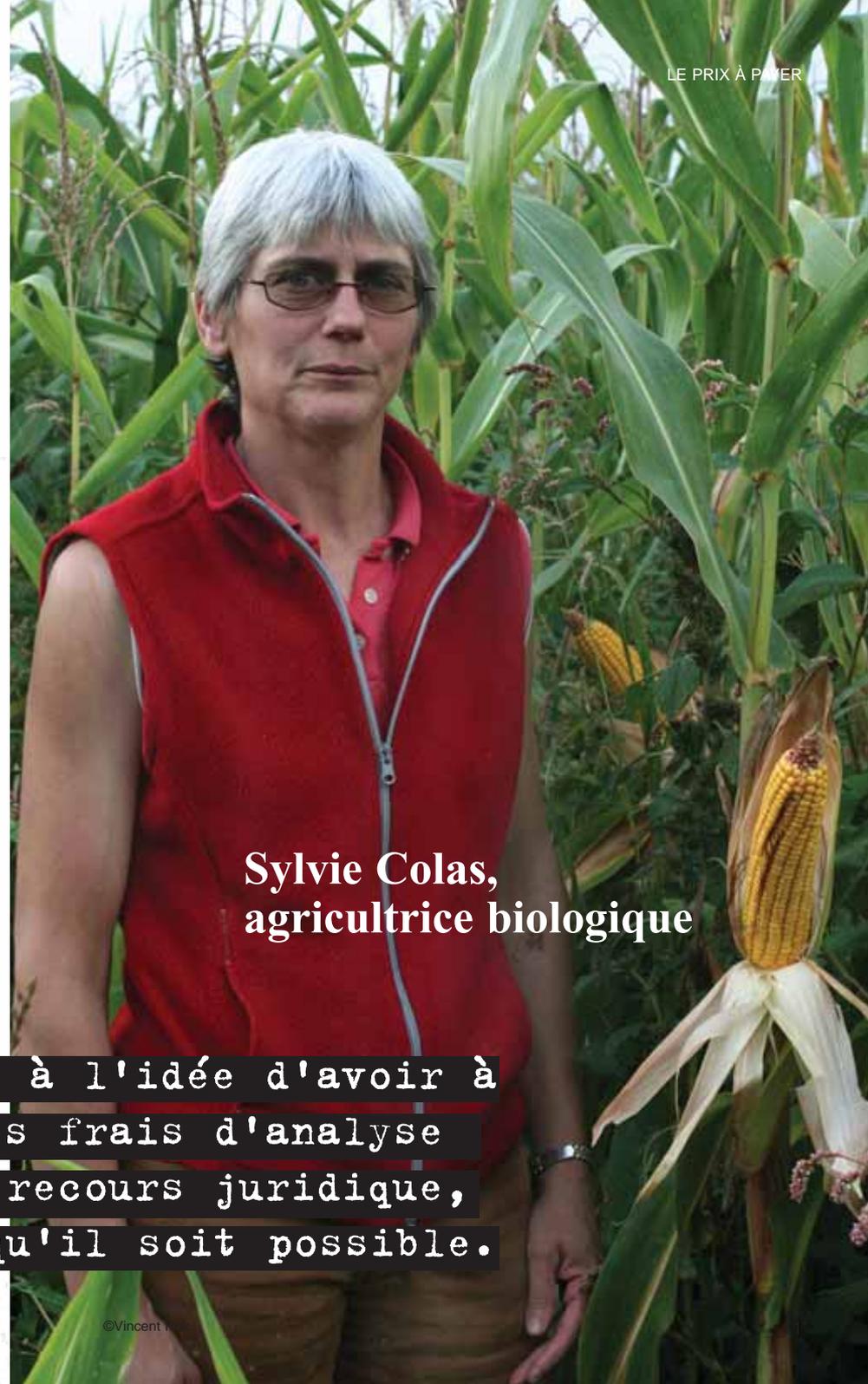
A la charge des victimes

Sylvie Colas, productrice de maïs bio, à Lectoure dans le Gers. Sa récolte 2007 de maïs est peut-être contaminée par le champ de maïs OGM de son voisin. Les coûts d'analyse et d'un éventuel recours juridique en cas de contamination sont à sa charge.

Sylvie Colas, agricultrice biologique à Lectoure, Gers

« Notre voisin a eu cette année pour la première fois l'initiative malencontreuse de planter des OGM. Notre parcelle de maïs biologique se trouve à 200m de son champ... Or, il sait très bien que nous sommes en bio depuis 15 ans ! On imagine mal que notre parcelle ne soit pas contaminée cette année. Il va d'abord falloir le vérifier, ce qui va nous coûter très cher... Je m'inquiète à l'idée d'avoir à payer tous ces frais d'analyse, ainsi que le recours juridique, si tant est qu'il soit possible. Le pire, c'est que l'on a toujours eu des bonnes relations avec notre voisin : on a été particulièrement déçu qu'il développe des OGM. Nous nous sentons vraiment compromis dans notre production et dans notre avenir. Nous voulons pouvoir regarder nos clients en face. »

Je m'inquiète à l'idée d'avoir à payer tous ces frais d'analyse ainsi que le recours juridique, si tant est qu'il soit possible.



**Sylvie Colas,
agricultrice biologique**



Nicolas Jaquet, président de l'Organisation des Producteurs de Grains

« Le prix de vente du maïs OGM sur le marché est de 15 à 20 euros de moins la tonne que le maïs non OGM. Cette différence s'explique par le manque de débouchés sur le marché français, qui contraint les collecteurs à vendre leur maïs en Espagne, avec des coûts de transports plus élevés, et des démarches plus compliquées... S'il y avait une différence de prix au niveau de la production, les producteurs de maïs OGM pourraient être tentés de frauder et de vendre leur maïs OGM comme si c'était du maïs conventionnel, sans le dire à la coopérative... La récolte serait alors mélangée aux récoltes conventionnelles, et les contamineraient. Pour éviter ce type de fraude, qui remettraient en cause leurs discours sur l'étanchéité des filières, les coopératives ont décidé d'acheter aux producteurs le maïs OGM et non OGM au même prix. Le mécanisme à l'œuvre est un peu pervers : les agriculteurs qui font du maïs conventionnel ne vont pas être payés au prix du marché... On va leur payer un peu moins cher que ce qu'on devrait leur acheter pour permettre de booster le prix du maïs OGM auprès de ceux qui osent en produire. Par un effet de vase communicant, une partie de la marge faite sur le maïs conventionnel sert donc à "subventionner" le développement de la filière OGM. »

Quand ils le peuvent, les cultivateurs de maïs conventionnel sont contraints de s'éloigner au maximum des parcelles OGM pour essayer de limiter la contamination par le pollen. Cet éloignement a évidemment un coût pour l'agriculteur puisqu'il implique de ne pas cultiver certaines parties de ses terrains. Cette mesure de protection est par ailleurs très difficile à mettre en œuvre puisque la localisation précise des parcelles n'est pas publique et que les cultivateurs d'OGM rechignent à informer leurs voisins.

Acquérir ses propres machines ?

Il faut enfin s'assurer que les machines utilisées pour la récolte ne servent pas aussi à la récolte de champs OGM, mais également que les bennes des camions soient bien lavées entre chaque récolte, sans parler des séchoirs ou des silos... Des précautions très coûteuses. C'est pourquoi

pour tenter de se protéger, les producteurs conventionnels sont poussés à acquérir leurs propres machines, ce qui n'est pas à la portée de tous les agriculteurs... Pour les « petits » paysans, une choix cornélien risque de se poser : accepter les OGM ou disparaître ?

Prix d'achat : un mécanisme pervers

Pour éviter les risques de fraude, c'est-à-dire de mélange à la livraison, les coopératives ont décidé d'acheter non OGM et OGM au même prix. Nicolas Jaquet, président de l'Organisation des Producteurs de Grains, pointe du doigt le mécanisme pervers à l'œuvre : au détriment des producteurs de maïs conventionnel, une partie de la marge faite sur le maïs conventionnel sert à financer la pseudo-étanchéité de la filière OGM (voir témoignage).

Qui paiera ?

Les premières victimes des coûts liés aux analyses et à la protection contre la contamination génétique sont bien sûr les producteurs de maïs destiné à l'alimentation animale, à la production de semences, de pop corn, de maïs doux, ou de maïs waxy qui sert à faire de l'amidon. Mais ces coûts se répercutent également sur tous les autres maillons de la production alimentaire... jusqu'au consommateur en fin de chaîne ! Ce sont donc les consommateurs, qui refusent dans leur écrasante majorité les OGM, qui risquent de devoir payer pour les coûts engendrés par une technologie qu'ils refusent.

Menace sur l'agro-alimentaire

EN FRANCE, LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA CONTAMINATION SONT DÉJÀ PALPABLES ALORS QUE LES OGM OCCUPENT MOINS DE 1% DES SURFACES DE MAÏS. LE DÉVELOPPEMENT DES OGM COMPROMET LES FILIÈRES SANS OGM ET FAIT PLANER LE RISQUE DES DÉLOCALISATIONS.



©Stephanos Mangriotis

**Daniel Barberarena,
éleveur de brebis**

Notre AOC est menacée par deux exigences de plus en plus contradictoires : alimentation locale et alimentation non OGM.

Daniel Barberarena, éleveur, Iholdy Pyrénées-Atlantiques

« Je m'inquiète de l'avenir de la filière AOC Ossau-Iraty. Elle a été vraiment ternie cette année... Le cahier des charges nous impose une alimentation locale et non OGM. L'AOC implique aussi un territoire au sein duquel il y a complémentarité entre les éleveurs de brebis de montagne et les agriculteurs de plaine. En hiver, pour nourrir leurs brebis, les éleveurs situés en montagne, où l'on ne peut pas cultiver de maïs, doivent acheter leur maïs en plaine. Cette complémentarité est aujourd'hui compromise car dans la zone de Bidache, près de 500 ha ont été semés en OGM...

Les éleveurs ont aujourd'hui des scrupules à acheter du maïs de Bidache... Le surcoût est pour nous. Celui qui fait des OGM n'a rien à

prouver ! C'est nous qui devons prouver que l'on n'a pas d'OGM... On arrive encore à acheter des semences exemptes d'OGM, mais pour combien de temps encore ? Notre AOC est menacée par deux exigences de plus en

plus contradictoires : alimentation locale et alimentation non OGM. »

Les productions AOC sont soumises à des cahiers des charges stricts. Il s'agit de critères géographiques, mais également de critères de qualité, et bien souvent ces derniers excluent les OGM. Or, si ces derniers se développent sur le territoire français, ces productions auront à faire face à des coûts de plus en plus élevés, tant pour les analyses que pour l'accès à une matière première raréfiée.

Quel avenir pour les AOC ?

Daniel Barberarena est éleveur de brebis et de porcs au Pays Basque. Il produit du lait pour les fromages AOC Ossau-Iraty. La filière, dépendante d'un maïs local et non OGM, est menacée par l'expansion des cultures d'OGM en plaine (voir témoignage).

Même si ailleurs, certains producteurs n'excluent pas spécifiquement les OGM dans leur cahier des charges, l'image de marque dégradée de leur région, liée à la culture d'OGM sur le territoire, risque de nuire à la commercialisation de l'AOC. L'analyse de Mickael Ehman, PDG de la société Nataï's, implantée dans le Gers, l'un des leaders européens du pop corn, va dans ce sens : « Je suis convaincu que dans le Gers on a beaucoup plus intérêt à cultiver cette image naturelle et authentique qui est la nôtre qu'à mettre des OGM en place sur quelques hectares... » (voir témoignage p.14).

Tous les producteurs conventionnels qui veulent rester sans OGM sont également concernés. Le marché de l'agro-alimentaire sans OGM est considérable puisque les consommateurs européens sont unanimes pour exiger des produits sans OGM. Le cas des producteurs espagnols des filières de qualité est significatif : ils viennent aujourd'hui s'approvisionner en maïs sur le territoire français, puisqu'il est devenu très difficile de trouver du maïs non OGM en Espagne. En laissant se développer des cultures OGM à grande échelle, ce sont des secteurs très dynamiques qui se voient menacés.

Réactions en chaîne : l'exemple de l'amidon de maïs

Le secteur de l'amidon de maïs est également touché. Il s'agit d'un ingrédient clef qui rentre dans la composition de très nombreux produits alimentaires. Si cet ingrédient devient OGM, c'est la grande majorité des produits en magasins qui devront être étiquetés OGM ! Les acteurs de l'agro-alimentaire refusent catégoriquement cette éventualité et annoncent qu'ils remplaceront l'amidon de maïs par d'autres amidons, à partir de blé par exemple, plutôt que de prendre le risque de voir leurs produits rejetés par les consommateurs. Les amidonniers s'imposent des règles très strictes pour protéger leurs cultures. Mais ces contraintes et ces coûts seront difficiles à assumer

si l'essor des OGM devait se confirmer en France. « *On ne voit pas d'un bon œil le développement des OGM, explique Jean Luc Pelletier, délégué général de l'Union des Syndicats des Amidonniers et Féculiers. Si l'AGPM incite les agriculteurs à planter des OGM, c'est casse-cou car cela peut créer une crise. On joue avec le feu. Notre message est simple : pas de cultures commerciales d'OGM tant que le marché n'en veut pas.* »

Avec un chiffre d'affaires de plus de 140 milliards d'euros en 2006, l'industrie agro-alimentaire est le premier secteur économique français. Les OGM touchent de plein fouet un secteur économique clef qui s'appuie en grande partie sur l'image de marque d'un pays réputé pour sa gastronomie et ses produits de qualité.



Arno Cachenaout, fondateur de l'AOC Ossau-Iraty

Mickaël Ehman est P.D.G de l'entreprise Nataïs, l'une des sociétés leader du maïs à éclater en Europe.

« *Avec le problème des OGM, l'image de marque du Gers est très fortement endommagée. Il faut se demander où l'intérêt économique est le plus grand : faire ou ne pas faire des OGM... Je suis convaincu que dans le Gers on a beaucoup plus intérêt à cultiver cette image naturelle et authentique qui est la nôtre qu'à mettre des OGM en place sur quelques hectares... Aujourd'hui, la majorité des consommateurs en Europe - pas uniquement en France - n'est pas prête d'accepter les OGM dans les produits alimentaires, donc pour nous la question ne se pose même pas d'être pour ou contre les OGM : on fournit un produit qui est pour le consommateur et on doit être très strict sur nos exigences, car c'est le consommateur qui l'exige. Si on ne peut pas garantir une claire coexistence, Ce n'est pas correct : des acteurs économiques se trouvent dans de grosses difficultés... Ils sont confrontés à un surcoût et parfois même à l'impossibilité de maintenir la production.* »

L'état de droit bafoué

Graines de discorde

DEVANT L'OPPOSITION MASSIVE DES CITOYENS, LES OGM NE PEUVENT SE DÉVELOPPER EN FRANCE QUE DANS L'OPACITÉ LA PLUS TOTALE : LOCALISATIONS DES CHAMPS D'OGM GARDÉES SECRÈTES, ABSENCE DE COMMUNICATION ENTRE AGRICULTEURS, DÉSINFORMATION DES FIRMES SEMENCIÈRES, ÉTIQUETAGE INSUFFISANT... CLIMAT GÉNÉRALISÉ DE SUSPICION ET QUERELLES DE VOISINAGE SE MULTIPLIENT DANS LES CAMPAGNES.

Bernard Pouey, agriculteur biologique,
St Dos, Pyrénées-Atlantiques

« Personne ne m'a prévenu. Dans le village, je sais très bien que des gens en ont fait, ils s'en sont même vantés, mais personne ne m'en a parlé directement. Le plus grave c'est qu'ils ne le reconnaissent toujours pas...

Lorsque l'on a fait des tests on s'est bien aperçu qu'il y avait des OGM. Et ils en ont mis partout ! Puis, ce qui est extrêmement grave, ils n'ont rien respecté ! Logiquement, il devrait y avoir 24 rangées de maïs conventionnel autour de la parcelle, mais il y a des endroits où il n'y a que 6 rangées. Alors ici l'ambiance est électrique, plus qu'électrique... Comment va t-on faire ? Moi, ils me polluent en tant que bio mais tous les autres qui sont en labels ou qui ne veulent tout simplement pas être pollués n'ont pas non plus le choix...

Ces gens-là nous imposent une façon de travailler alors que l'on n'en veut vraiment pas. C'est du terrorisme. »

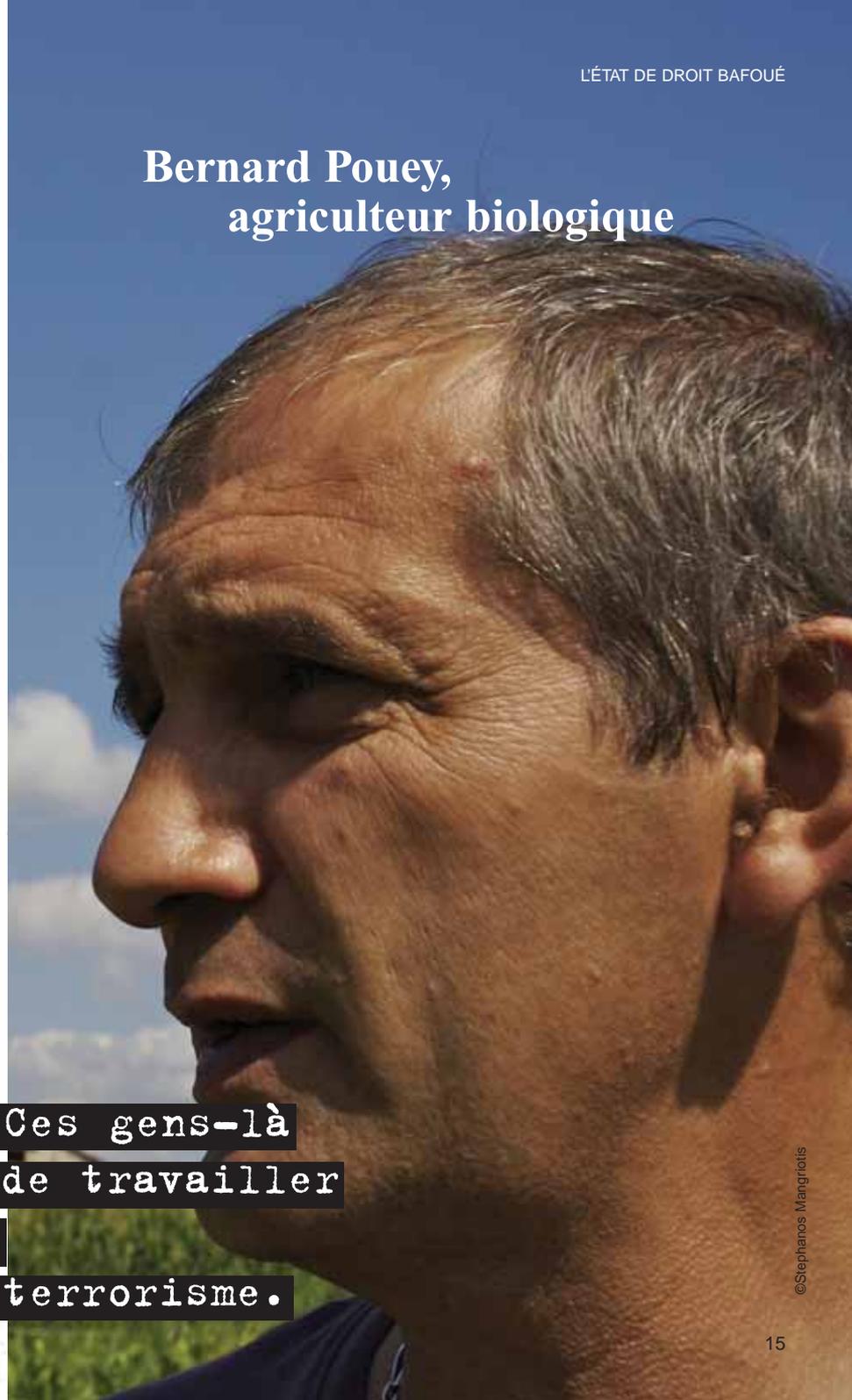
En septembre 2005, c'est par un article du Figaro que les Français apprenaient que 500 hectares d'OGM avaient été plantés en France. On découvrait alors qu'une poignée d'agriculteurs, fortement encouragés par les firmes semencières, avaient décidé de passer outre le rejet des citoyens et de cultiver du maïs OGM sur le territoire. Pour cela, ils n'avaient pas hésité à aller en Espagne acheter leurs semences. Les Français étaient placés devant le fait accompli d'une culture génétiquement modifiée qu'ils ne souhaitent pas. De la production à la consommation, la culture du secret est un aspect important du développement des OGM.

Où sont les parcelles?

Après deux années de cultures d'OGM totalement clandestines, en mars 2007, l'Etat a mis en place un « registre » des cultures OGM : les agriculteurs qui cultivent des OGM doivent indiquer les coordonnées de leurs champs OGM

Comment va t-on faire ? Ces gens-là nous imposent une façon de travailler alors que l'on n'en veut vraiment pas ! C'est du terrorisme.

Bernard Pouey, agriculteur biologique



au Ministère de l'Agriculture. En contradiction avec la transparence réclamée par la Directive européenne 2001/18 sur les OGM, les informations publiées par le Ministère (www.ogm.gouv.fr) se contentent de l'échelle cantonale : il n'y a pas d'indication de la localisation des parcelles, mais seulement du nombre de parcelles et de la surface totale OGM. Or, en absence des localisations des champs d'OGM, il est impossible pour un agriculteur de savoir s'il risque d'être contaminé par un voisin. De plus, ce registre a été publié beaucoup trop tard, bien après les semis, ce qui empêche complètement les agriculteurs non OGM de planifier leurs cultures pour éviter la contamination. Bernard Pouey est agriculteur bio à St Dos dans le Bearn.

Dans son village, plusieurs agriculteurs ont planté des OGM sans le prévenir ni respecter les distances recommandées entre les champs d'OGM et les autres (voir témoignage p.15).

Les grandes muettes

De nombreux agriculteurs et apiculteurs des régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Centre, Rhône-Alpes et PACA se sont tournés vers les Directions Régionales de l'Agriculture et des Forêts (DRAF) pour obtenir plus d'informations concernant leur situation particulière. Mais les DRAF ont systématiquement refusé de leur donner davantage d'information les renvoyant vers le pseudo registre public en ligne. Bruno Lion, directeur

adjoint de la DRAF du Midi Pyrénées en témoigne :
« Nous avons recueilli les déclarations individuelles à la parcelle, mais elles restent non communiquées, c'est-à-dire qu'elles sont chez nous sans être utilisables. On transmet ça au niveau national qui fait le fichier sur ogm.gouv.fr avec la diffusion au niveau cantonal. Tout le monde vient nous demander si on peut leur donner l'information... Tout le monde nous questionne. Nous n'avons pas la possibilité de diffuser l'information. »

La valse des chiffres

Le 4 juillet 2007, date de mise en ligne du registre sur le site interministériel, les surfaces de maïs OGM déclarées étaient de 19.815,89 hectares. Quelle précision... Mais quelques jours plus tard, après qu'une parcelle non déclarée d'une dizaine d'hectares a été découverte par des agriculteurs dans l'Aude, le registre est soudainement rectifié. 1 358 nouveaux hectares de cultures OGM apparaissent d'un coup ! La valse des chiffres continue tout au long de l'été : on passe à 21 686,35 ha le 9 août, puis à 22 135 ha le 28 août, sans explication pour ces modifications. Au 1^{er} octobre, le registre était toujours inexact, puisqu'une parcelle OGM non déclarée découverte et dénoncée par Greenpeace un mois plus tôt n'y figurait toujours pas. Combien existe-t-il de parcelles clandestines ? Aujourd'hui, il semble impossible de connaître précisément les surfaces françaises plantées en OGM.

Culture du secret

Le Ministère de l'Agriculture recommande aux cultivateurs d'OGM d'informer leurs voisins. Mais cette recommandation n'est pas une obligation : elle en appelle à la seule « responsabilité de l'agriculteur ». Sur le terrain, tous les témoignages s'accordent pour dire que cette recommandation est très peu suivie : la loi du secret prévaut. Par conséquent, la méfiance s'installe dans les villages et de nombreux conflits de voisinage éclatent, dans une ambiance lourde de suspicions. Le plus souvent,



Gers, septembre 2007 : une parcelle OGM non déclarée est découverte par Greenpeace.

les agriculteurs dont les voisins cultivent des OGM ont été prévenus par un tiers ou informés par une rumeur ou une fuite de la coopérative, ou parfois par les détectives OGM de Greenpeace. Et généralement, ce sont eux qui font la démarche d'aller voir leurs voisins pour les interroger sur leurs cultures.

Fabian Damme est producteur de volailles à Launac, en Haute Garonne. Il a appris par hasard que son voisin avait semé des OGM. Cultivant du maïs bio pour alimenter ses animaux, il a décidé de broyer son champ de maïs pour éviter tout risque de contamination de son élevage (voir témoignage).

Impossible protection

Dans ce contexte, comment les agriculteurs et les apiculteurs peuvent-ils tenter de se protéger ? Comment être sûr de ne pas partager son matériel agricole avec un cultivateur d'OGM ? En ce qui concerne les apiculteurs, le tribunal de Marmande a jugé en avril 2007 qu'il est de la responsabilité de l'apiculteur de ne pas placer ses ruches à côté d'un champ OGM pour éviter la contamination du pollen récolté

par ses abeilles. Mais comment savoir où placer ses ruches en toute sécurité alors que la localisation des parcelles est tenue secrète ?

Les OGM avancent masqués

La « culture du secret » est une des clefs de la stratégie des firmes semencières pour mieux imposer les OGM aux citoyens, aux gouvernements, mais aussi aux agriculteurs, dont 62% sont favorables à un moratoire sur les cultures d'OGM en plein champ (sondage JDD/IFOP février 2007) Les firmes semencières pratiquent de plus en plus une propagande efficace en n'hésitant pas, par exemple, à jouer sur le vocabulaire. Au lieu de parler de maïs génétiquement modifié ou d'OGM, les semenciers préfèrent utiliser un vocabulaire très technique ou spécifique en parlant de « technologie Bt », de « technologie Yieldgard » ou de « maïs protégé Yieldgard ». Dans la brochure de 4 pages sur papier glacé de la gamme de semences Dekalb, le terme OGM n'apparaît jamais dans la présentation des variétés de maïs OGM.

Fabian Damme, éleveur, Launac, Haute Garonne

« En 2006, comme tous les ans, j'ai semé un hectare de maïs pour les poulets. Je fais de l'œuf de consommation en bio. Un beau jour, j'ai appris en discutant avec un agriculteur que mon voisin avait semé du maïs OGM.... C'est la première année qu'il en faisait ! J'ai pris la décision de broyer mon maïs pour ne pas être contaminé. C'était du maïs bio, acheté à la coopérative. Je l'ai broyé dès que je l'ai su. Mon voisin ne m'avait pas prévenu. D'ailleurs cette année il en a refait, on s'est croisé, il ne m'en a pas parlé. Depuis je n'ai plus refait de maïs : je suis obligé de l'acheter. »

Pour ne pas être contaminé,
j'ai broyé mon maïs dès que j'ai su
que mon voisin avait semé des OGM.
Il ne m'avait pas prévenu.



Fabian Damme, éleveur

©Vincent Rok

Une impunité orchestrée

ABSENCE DE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DONC DE RÉGIME DE RESPONSABILITÉ, ABSENCE DE DÉBAT PUBLIC, PARCELLES ILLÉGALES, MANQUE DE TRANSPARENCE... DEPUIS 2005, LES OGM SE DÉVELOPPENT EN FRANCE DE FAÇON ANARCHIQUE ET SAUVAGE. L'ÉTAT EST AUX ABONNÉS ABSENTS, LAISSANT TOUTE LIBERTÉ D'ACTION AUX LOBBYS PRO-OGM.

« Il n'y a pas un texte qui stipule quoi que ce soit. Comme nous, on est des gens qui ne font qu'appliquer les textes, on n'a pas grand-chose sous la main pour procéder à un suivi réglementaire de la mise en place des cultures OGM (...). On est bien en difficulté en tout cas pour apporter des réponses ou des solutions, la seule chose qu'on essaye de faire c'est de finalement dire aux gens de discuter avec leurs voisins. » Ce témoignage de Bruno Lion,

directeur adjoint de la Direction Régionale de l'Agriculture des Forêts de Midi Pyrénées est éloquent. Depuis 2005, on cultive en France des OGM sans que les conditions de mise en culture aient été clairement définies par le gouvernement. La France n'a toujours pas transposé la Directive européenne 2001/18 relative à la dissémination d'OGM dans l'environnement. Avec 5 ans de retard, la France s'expose à de lourdes pénalités... Plus grave,

elle cautionne la « stratégie du fait accompli » des firmes semencières : contaminer au maximum pour forcer les pouvoirs publics à légaliser les OGM.

Un décret au rabais, porte ouverte à tous les abus

Pour sauver les apparences et donner un semblant de légalité aux cultures de maïs OGM, le gouvernement sortant a publié en hâte deux décrets relatifs aux cultures d'OGM, à quelques semaines des élections présidentielles. Exit la consultation du public ! Ces décrets, qui ne concernent que l'obligation pour les cultivateurs d'OGM de déclarer leurs parcelles OGM, ne règlent en rien les problèmes majeurs posés par les OGM (protection des systèmes agraires existants, transparence, régime de responsabilité...) et ne garantissent pas le droit et la liberté de produire et de consommer sans OGM. De plus, cette obligation n'est même pas respectée. La preuve : plusieurs parcelles illégales ont été découvertes cet été et les chiffres du « registre public » des surfaces OGM en France n'ont cessé d'augmenter tout au long de l'été.

D'autres abus sont possibles, comme Pierre de la Serve, le laisse entendre : « Il y a des gens qui n'ont pas déclaré... Ils achètent leurs semences à l'étranger : ils partent avec leur camion en Espagne, vont charger semences et produits phytosanitaires interdits en France, la réglementation n'étant pas la même en Espagne et en France. S'ils ont acheté là bas, ils ne déclarent pas. »

Les lobbys pro OGM font la loi

Le gouvernement ne s'en remet qu'aux simples recommandations des organismes professionnels favorables aux OGM, en particulier l'AGPM, qui est clairement un lobby pro-OGM. Les pratiques recommandées par le Ministère de l'Agriculture se réfèrent au « guide des bonnes pratiques », conçu par l'AGPM sans que les syndicats représentant les agriculteurs potentiellement victimes des



Tarn-et-Garonne, août 2007 : champs de maïs sous la surveillance de l'armée.

Il n'y a pas un texte qui stipule quoi que ce soit (...). La seule chose qu'on essaye de faire c'est de finalement dire aux gens de discuter avec leurs voisins.

Bruno Lion, DRAF Midi-Pyrénées

OGM comme la Confédération Paysanne, la Coordination Rurale ou la Fédération Nationale des Agriculteurs biologiques n'aient été consultés. Ce document s'appuie sur une évaluation intitulée « Programme opérationnel d'évaluation des cultures issues de biotechnologies » (POECB) dont les conclusions n'ont jamais été validées par l'INRA. Les mesures préconisées sont évidemment insuffisantes pour prévenir la contamination génétique. Pour faire bonne figure, le « guide des bonnes pratiques » recommande en effet aux cultivateurs d'OGM de pratiquer en 2007 une distance d'isolement de 50 mètres entre un champ OGM et un champ non OGM, tout en expliquant que cette distance pourra être réduite à 25 mètres l'année suivante. Ces distances ne garantissent pas la protection contre les flux de pollens, car ceux-ci peuvent se propager sur des distances bien plus grandes, allant jusqu'à 12 kilomètres au moins (1).

Dans les cultures conventionnelles, les distances d'isolement appliquées aux parcelles destinées à la production de semences de maïs ou de maïs waxy (destiné à l'amidon) s'étendent de 100 à 400 mètres. Comment expliquer la différence avec ce qui est pratiqué par exemple en Allemagne, où la loi impose des distances d'isolement des cultures OGM de 300 mètres avec les cultures conventionnelles, ou en Bulgarie où les distances d'isolement avec des zones naturelles protégées sont de 30 kilomètres ? Les OGM allemands ou bulgares se comporteraient-ils différemment des nôtres ?

POUR EN SAVOIR PLUS :

Sur les contaminations génétiques :

- **Registre des contaminations génétiques dans le monde**, Greenpeace, Gene Watch (en anglais) www.gmcontaminationregister.org

- **Rapport sur la situation espagnole** « L'impossible coexistence. 7 années d'OGM et de contamination du maïs biologique et conventionnel », Greenpeace, la Plataforma Transgènica Foral et l'Assemblea Pagesa de Catalunya (avril 2006) **Résumé en français** :

<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/press/reports/impossible-coexistence.pdf>

- **Etude d'une pollution génétique en Lot et Garonne**, Aquitaine avenir sans OGM, 2006 <http://www.bio-aquitaine.com/files/DP%20Grezet%20Cavagnan.pdf>

- **Mémoire OGM** : l'impossible coexistence, Confédération paysanne, septembre 2007 [http://www.confederationpaysanne.fr/images/imagesFCK/File/07/OGM/moratoire/argumentaire_moratoire_maïs\(1\).pdf](http://www.confederationpaysanne.fr/images/imagesFCK/File/07/OGM/moratoire/argumentaire_moratoire_maïs(1).pdf)

L'hypocrisie est flagrante dans le cas des coopératives qui vendent à la fois des semences OGM et du maïs destiné à la production d'amidon, comme Lur Berry. Cette coopérative des Pyrénées-Atlantiques préconise aux cultivateurs d'OGM des distances d'isolement de 50 mètres seulement, tandis qu'elle préconise aux producteurs de maïs waxy des distances d'au moins 200 mètres pour préserver sa pureté.

Quelle responsabilité ?

Concernant la question de la responsabilité, le vide juridique est total. Le gouvernement a laissé les OGM se développer sans mettre en place un régime de responsabilité. L'agriculteur victime de contamination n'a aujourd'hui aucun recours, même s'il subit de graves préjudices économiques. Un régime de responsabilité est en effet très difficile à mettre en place, parce que la dissémination des OGM est incontrôlable et qu'il est très délicat de prouver la source de la contamination et d'identifier la faute commise par l'auteur de la contamination. Contre qui porter plainte lorsque l'on est contaminé : contre un agriculteur voisin ? Contre un camion ? Contre la coopérative ?

Quant aux assurances, elles sont catégoriques :

elles n'assurent pas ! Aucune compagnie d'assurance n'accepte d'assurer le risque de contamination.

Par exemple, le contrat d'assurances « Produit Filières agricoles » de Groupama exclut les dommages résultant de l'utilisation ou de la dissémination d'organismes génétiquement modifiés.

Sur la « coexistence » :

- **New case studies on the co-existence of GM and non-GM crops in European agriculture**, Messean, F. Angevin, janvier 2006 <http://www.ogm.org/pdf/eur22102en.pdf>

- **Genetically modified organisms (GMOs): The significance of gene flow through pollen transfer** Agence Européenne pour l'Environnement, European Environment Agency, 2002 http://reports.eea.eu.int/environmental_issue_report_2002_28/en

- **A report on the dispersal of maize pollen**, Emberlin, J., B. Adams-Groom, and J. Tidmarsh, J. 1999 <http://www.soilassociation.org/web/sa/saweb.nsf/0/80256ad8005545498025672800383801?OpenDocument>

La coexistence légalisera la contamination

Aucune loi de « coexistence » ne saurait empêcher la pollution génétique... Le pollen, le vent, les abeilles, les processus biologiques n'obéissent pas aux lois édictées par les humains. L'activité agricole, qui se pratique dans les champs eux-mêmes et non dans des enceintes confinées ou des laboratoires, peut provoquer des mélanges de produits OGM et non OGM à tous les stades de la production alimentaire. Aucune réglementation, aussi stricte et étoffée soit-elle, ne saurait contrôler des OGM incontrôlables par nature, même avec un policier dans chaque champ et dans chaque silo.

Les mesures dites de « coexistence » ne peuvent empêcher les contaminations. Elles ne peuvent que légaliser la contamination génétique et donc priver définitivement les citoyens d'un environnement et d'une alimentation sans OGM. Elles sont en parfaite contradiction avec l'exigence réclamée par la grande majorité des Français d'avoir le choix du sans OGM.

(1) A REPORT ON THE DISPERSAL OF MAIZE POLLEN, EMBERLIN, J., B. ADAMS-GROOM, AND J. TIDMARSH, J. 1999

Les témoignages recueillis sont consultables en vidéo sur www.greenpeace.fr

**« Sur les OGM, tout le monde est d'accord :
on ne peut pas contrôler la dissémination.
Donc on ne va pas prendre le risque. »**

Jean-Louis Borloo, Le Monde, 21 septembre 2007

GREENPEACE

www.greenpeace.fr - 22, rue des Rasselins,
75020 PARIS - Tél. : 01 44 64 02 02